

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, M. Emmanuel Maquet, Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Périgault, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le II de l'article L. 631-1 du code de l'éducation est complété par un 11° ainsi rédigé :

« 11° Les modalités d'intégration d'un programme de sensibilisation à l'endométriose en première année. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, de Mme Corneloup et repris par le groupe Les Républicains, propose d'intégrer au programme de la première année des études de santé - commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme - un programme de sensibilisation à l'endométriose.

Les associations de patientes dénoncent aujourd'hui le manque de prise en charge et de connaissances du corps médical autour de cette pathologie, alors même qu'elle touche 10 % de la population en âge de procréer en France soit 1,5 millions de femmes en France. Sensibiliser les étudiants en santé au cours de leur première année pourrait leur permettre de mieux appréhender les symptômes et l'impact quotidien de cette maladie sur la santé des femmes et leur

vie
Tel est l'objet du présent amendement.

quotidienne.